

Savanes

Etat d'urgence  
sécuritaire prorogé <sup>P.3</sup>

Alerte sanitaire

La rougeole <sup>P.4</sup>  
détectée dans la  
Kéran et l'Oti-Sud

P.3

Hebdomadaire golais Indépendant  
NI NEUTRE, NI PARTISAN

250 FCFA

# Downia

Le Monde

N° 785 du 13 / 03 / 2024

MEMBRE: MEDIAF

Fin de mandat des députés

# Session légale



Yawa Tsègan,  
Présidente de  
l'Assemblée Nationale

Séminaire d'orientation de l'OTR <sup>P.5</sup>



A droite, Philippe Tchodiè,  
Commissaire général de l'OTR

Mettre  
le cap  
sur  
1.042,1  
milliards

3ème édition de la foire "mon beau village"

Le savoir-faire des <sup>P.4</sup>  
personnes en situation de  
handicap à découvrir en mai



Photo de famille

## Fait divers

### Côte d'Ivoire

#### 04 agents du ministère de la construction inculpés pour escroquerie sur une somme estimée à 100 milliards FCFA

Quatre agents du ministère ivoirien de la Construction, du Logement et de l'urbanisme, ont été inculpés par le juge d'instruction du pôle économique et financier pour les faits de faux et usage de faux commis dans des documents administratifs, escroquerie portant sur une somme estimée à 100 milliards FCFA et blanchiment de capitaux. Le juge a ordonné, par ailleurs, à leur encontre une mesure de contrôle judiciaire.

En outre, le procureur de la République près le pôle pénal, économique et financier a précisé qu'aucune décision de condamnation n'est intervenue et que la procédure est au stade de l'information judiciaire.

Le 28 mars 2023, des membres de la communauté villageoise d'Elokaté ont saisi le parquet d'une plainte pour les faits de faux et usage de faux en écriture publique. Au soutien de leur plainte, ils ont expliqué avoir découvert que la parcelle d'une contenance de 490 hectares 28 Ares et 57 Centiares sise dans le village d'Elokaté, sur laquelle ils détiennent des droits coutumiers, a fait l'objet d'arrêtés de concession définitive (ACD) établis au profit de plusieurs personnes physiques et morales.

## Dounia Le Monde

Edité par le Groupe de Presse « Matinée Internationale »

Récépissé N° 24 du 1er août 1998  
BP: 30277

Email: dlatatine1@gmail.com  
Siège: Agoè sur la route de contournement

20ème année

Directeur de Publication: Joachim Kokou LOKO  
Cél: 90 33 54 86  
Rédacteur en chef: Régis TALIKPETI  
Cél: 90 88 11 65

Rédaction: Jean-Jacques OMA-IRE  
Jean H.  
André BABA  
Othniel Papasron  
Jean Jacques Mawu

Imprimerie: Direct Print

## Comment ça va ?

### Très bien: Faure Gnassingbé

Le Togo prend la première place en Afrique en ce qui concerne la promotion des femmes. Ce n'est pas une invention ou du chauvinisme gratuit, mais c'est une étude de la banque mondiale

publiée le 05 mars dernier qui le révèle. A ce propos, aucune contestation n'est possible d'ailleurs, les faits parlent d'eux-mêmes. La tête de la primature, la présidence de l'Assemblée nationale, les postes clés au sein du gouvernement, réduction des cautions pour les femmes à l'occasion des différentes élections, quotas réservés aux femmes au niveau de l'attribution des marchés publics et bien d'autres mesures. Le Président Faure a carrément déroulé le tapis rouge à la femme et c'est le nom du Togo qui en sort grandi.



### Bien: Ayélé Jessica Kouévi

Il faudrait retenir ce nom. C'est toute première femme pilote au Togo. Elle officie actuellement au sein de la compagnie panafricaine Asky. Ayélé Jessica Kouévi tout simplement fait tomber des barrières, comme quoi, la femme n'est pas destinée qu'à être serveuse ou hôtesse de l'air dans les avions. Elle ouvre les possibilités à toutes les jeunes filles togolaises qui peuvent désormais voir les choses en grand. Les autorités togolaises n'ont pas d'ailleurs hésité à féliciter la jeune femme pour ce parcours remarquable. Il faut rappeler que Ayélé Jessica Kouévi a intégré Asky en 2021 à l'issue d'un concours. Retenue, elle a fait ses preuves à l'issue des différentes formations, et la voilà aujourd'hui commandant de bord.



### Mal: Anriel Henry

Voilà un premier ministre qui voulait à tout pris le pouvoir. Au finish, il a fini par le rendre, constatant son incapacité à le gérer. Anriel Henry après l'assassinat en effet du Président haïtien Jovenel Moïse a pris la suite du pouvoir en assumant l'intérim. Au moment d'organiser les élections pour passer la main, il a trouvé des arguments pour s'y accrocher. Voilà à présent que le pays est ingouvernable, étant livré aux gangs armés. Et justement, à présent que tout est pourri, le voilà qui jette l'éponge. A qui veut-il laisser le chaos qu'il a engendré ? Qu'il vienne remettre le pays en l'endroit avant de démissionner. C'est trop facile de tout saccager par une gouvernance approximative et aller se réfugier dans un pays au calme, loin des gangs qui mettent à feu et à sang la première république noire indépendants.



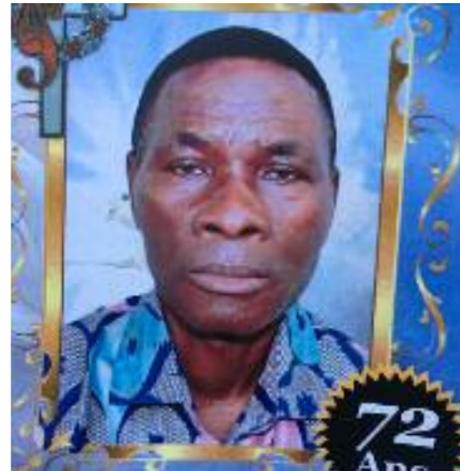
## REMERCIEMENTS

La famille Efabi à Kaboli, à Manigri (Bénin) à Lomé,, en Allemagne à Cotonou et aux USA

M.Efabi Norbert, ses frères et sœurs : Maria, Antoine, Komlan, Tao.Abran,Akoua

Veuve Efabi Sinatoiu, née Wolou et ses enfants Gnon, Ayéfoumi, Sourou, Komi ,Yéwa, Ayodélé, Modoukpè.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, passe par le biais de ce journal Dounia le Monde pour vous exprimer leurs reconnaissances et gratitude pour les différentes marques d'affection dont vous leur avez témoigné à travers vos différents et multiformes dons à leur égard lors du décès de leur cher et regretté



**Efabi Komlan O. Léon Sergent-Chef des FAT, à la retraite, décès survenu le 14 Février 2024 à Lomé à l'âge de 72 Ans et inhumé le 9 Mars 2024 à Lomé**

Que Dieu vous bénisse et vous récompense pour tous vos bienfaits

## REMERCIEMENTS

La famille Balogou de Kaboli, la famille Ognibo de Kaboli la famille Bory de Goubi la famille Sakran de Goubi le parti politique UNIR ,de la préfecture de Tchamba, Balogou Kossi Julien, Chef de la famille Balogou M.Balogou Wolou Dieudonné, Surveillant au CEG Kaboli, ses frères et sœurs à Kaboli, à Lomé, à Cotonou, en France et dans les autres villes de la diaspora Les enfants de la défunte : Bella, Akpè, Asou Céphas, Tsèvi Martin ,Dodo Doris Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement passe par le biais de ce journal Dounia le Monde pour vous dire un sincère merci pour tous les soutiens, moral , financier, matériel, spirituel et affectif..que vous leur avez apportés lors du rappel à Dieu de leur chère et regrettée



**Balogou Wolou Ayédofé Esther, dite Maman Désir, Responsable du Bar le Désir**

Décédée le Vendredi 12 Janvier 2024 à Kouvé et inhumée le Samedi 2 Mars à 2024 à Lomé à l'âge de 62 Ans Puisse Dieu tout puissant vous bénir et vous combler de sa grâce pour tous vos bienfaits à notre égard

Assemblée Nationale

## L'ouverture de la nouvelle session de l'année est bel et bien légale

Une polémique savamment orchestrée est née après l'ouverture officielle de la première session ordinaire de l'année 2024 par les députés de la 6e législature le mardi 5 mars. Au cours des débats sur les réseaux sociaux, sur les radios et dans les bars, il était question du fait que le parlement sortant n'est plus autorisé à ouvrir une nouvelle session étant en fin de mandat depuis fin 2023.



Les députés à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2024

En effet, élus en fin 2018, le mandat des députés est arrivé à expiration en fin d'année dernière. Mais la loi permet à cette institution de continuer aussi longtemps qu'une nouvelle équipe n'est pas installée. Effecti-

vement, le corps électoral a été convoqué et le processus du renouvellement des députés de la 6e législature est enclenché et à priori on pensait que les députés devraient s'abstenir de poursuivre les activités parlementaires. Mais il faut

reconnaître que cette disposition a été prévue par la Constitution pour éviter la vacance parlementaire. Il en est le cas des institutions dont le mandat est arrivé à expiration et qui continuent de fonctionner. Le législateur togolais est



Yawa Tsègan, Présidente de l'Assemblée Nationale

toujours ainsi prévoyant pour éviter un éventuel vide juridique.

La session ouverte il y a un peu plus d'une semaine par Madame Yawa Djigbodi Tsègan est bel et bien conforme à la Constitution et respecte les lois de la République. C'est donc conforme au droit positif togolais et pour rien au monde, on ne saura alimenter une polémique qui n'a pas sa raison d'être.

Une petite question, le double scrutin a été annoncé par le gouvernement alors qu'il n'était pas prévu par le code électoral, si les députés ne se sont pas réunis

pour modifier le code électoral, est-ce qu'on serait en mesure d'organiser les prochaines élections ? Il y a donc eu une session extraordinaire de cette assemblée dont le mandat était arrivé à expiration pour pouvoir modifier le code électoral, y insérer la notion du double scrutin et ensuite porter le nombre de député de 91 à 113. Aujourd'hui tout est clair dans les esprits, il n'y a pas matière à polémique, la session ouverte par la présidente de l'Assemblée nationale est légale et légitime.

Tinos

Menace sécuritaire dans les Savanes

## L'Assemblée nationale proroge de nouveau l'état d'urgence sécuritaire de 12 mois

La recrudescence des attaques terroristes dans la région des Savanes constitue une menace grave pour la sécurité des populations. L'Assemblée Nationale a ainsi prorogé hier l'état d'urgence sécuritaire dans les Savanes pour une durée de 12 mois. Ceci afin de donner les coudées franches aux forces de défense et de sécurité pour éradiquer le terrorisme qui touche la paisible population de la région septentrionale.



C'est à l'unanimité que les députés de l'Assemblée natio-

nale ont approuvé, la loi portant nouvelle prorogation de l'état d'urgence

dans les Savanes. Les travaux présidés par Yawa Tsègan ont connu la pré-

sence du ministre de l'Administration territoriale, Col Hodabalo AWATE, et des Droits de l'Homme, Pacôme ADJOUROUVI.

Face aux menaces terroristes que subit le pays depuis novembre 2021, le Chef de l'État, Faure Gnassingbé a décrété le 13 juin 2022, conformément à la Constitution, l'état d'urgence sécuritaire dans la région des savanes au nord du pays pour une période de trois mois. Arrivé à échéance dans un climat sécuritaire toujours fragile, le délai a été prorogé de 12 mois le 11 avril 2023 avec expiration ce 12 mars 2024 à minuit.

De nouveau, il vient d'être prorogé sur demande du gouvernement pour encore 12 mois.

La période de la prorogation coïncide avec l'organisation des élections législatives et régionales permettra au gouvernement de maintenir la vigilance et de renforcer la surveillance dans la région pour déjouer tout scénario. Cette autorisation est importante pour la protection des citoyens, de leurs

biens, et le renforcement de la sécurité nationale, surtout dans le contexte des prochaines élections législatives et régionales du 20 avril 2024.

L'état d'urgence est un régime d'exception qui justifie la prise de mesures exceptionnelles pour faire face à un danger grave, des circonstances périlleuses, imprévisibles sur un territoire donné, pour une durée bien déterminée.

Ce projet de loi vise à adapter les stratégies de sécurité à l'évolution de la menace, tout en maintenant l'ordre public et la vigilance des populations.

En 2023, le Togo a connu une attaque par embuscade, onze accrochages avec les groupes armés terroristes, neuf explosions d'engins explosifs improvisés, et vingt (20) découvertes et neutralisation d'engins explosifs improvisés. Durant la même période, nous déplorons trente et un mort (31), dont onze (11) civils, vingt-neuf (29) blessés et trois (03) disparus.

3ème édition de la foire "mon beau village"

## Le savoir-faire des personnes en situation de handicap à découvrir en mai

Cent (100) exposants exclusivement en situation de handicap et plus de 10 000 visiteurs attendus du 2 au 5 mai

sente comme une occasion unique pour cette couche à part entière de la société de faire montre de tout son savoir-faire et faire tomber du



Photo de famille



La table d'honneur

prochain à la 3ème édition de la foire "mon beau village", un événement qui va se dérouler sur l'esplanade du Palais des congrès de Lomé. Cette foire se pré-

coup les préjugés la concernant. Cette 3ème édition a été annoncée le 6 mars dernier à Lomé au cours d'une conférence de presse qui a enregistré la présence de

plusieurs exposants. Les personnes en situation de handicap veulent prendre toute la place qui leur revient dans la société. Et pour les promoteurs de l'événement, notamment la Maison de Couture Credaniah dirigée par Akoko Folibey en collaboration avec l'association, "Mon Handicap, Ma Force", il est question de donner toutes les opportunités à ces personnes d'atteindre leurs objectifs et donc participer à la vie socio-économique de leur pays. C'est d'ailleurs

cet objectif qui sous-tend le thème de cette année intitulé : "Tu n'es pas un fardeau".

Plusieurs activités sont prévues à l'occasion de cette foire. Il est question en l'occurrence des expositions-ventes, des formations, des activités culturelles, sportives et surtout la sensibilisation du jeune public, particulièrement les élèves sur la question du handicap avec pour objectif d'éradiquer la stigmatisation à l'égard des personnes

en situation de handicap. Autre objectif visé par les promoteurs à l'occasion de cette foire, outre l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs différents secteurs, il est surtout question de mettre en relation les entrepreneurs acteurs œuvrant pour l'inclusion et l'autonomie de cette couche sociale. Les promoteurs pour un succès total de cet événement ont lancé un appel aux partenaires à les accompagner.

Régis

### Alerte sanitaire

## La rougeole détectée dans la Kéran et l'Oti-Sud

« Des cas de rougeole ont été confirmés dans plusieurs districts sanitaires du pays », dans la Kéran et l'Oti-Sud placés en état d'épidémie, a annoncé vendredi 08 mars, le ministre de la santé Moustafa Mijiyawa.

Des investigations sont déjà en cours pour rechercher et prendre en charge efficacement d'éventuels nouveaux cas. Aussi d'autres dispositions ont-elles été prises. Entre autres, le renforcement de la veille épidémiologique et l'alerte précoce, la

sensibilisation des populations à la vaccination anti-rougeoleuse de routine et les conduites à tenir.

« La rougeole est une maladie évitable par la vaccination. Le vaccin contre la rougeole est sans danger, efficace et reste à ce jour le principal moyen de prévention », précise le ministre.

Les populations sont donc invitées à une vigilance accrue et à l'adoption des comportements barrières basiques (laver

régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, nettoyer et désinfecter les surfaces, éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux).

La rougeole est une maladie infectieuse virale très contagieuse affectant majoritairement les enfants. Elle se transmet par l'inhalation des gouttelettes de sécrétion (nasales ou pharyngées) émises par une



Le ministre Moustafa Mijiyawa

personne infectée. Elle se manifeste très souvent par une forte fièvre, un nez qui coule, des yeux rouges et une éruption cutanée.

En cas de signes, se

rendre immédiatement dans le centre de santé le plus proche. "Plus tôt le malade est pris en charge, plus il a la chance de guérir" a conclu le ministre.

## La communauté musulmane en plein ramadan

Au Togo, la communauté musulmane entame ce lundi 11 mars, le mois de Ramadan, traditionnel mois de jeûne dans la religion islamique.

C'est parti pour trente jours de piété et de méditation, au cours desquels les fidèles adresseront les prières de Tarawih.

Dans un message adressé mardi à la communauté, l'Union musulmane

nationale (UMT) a exhorté les fidèles à "redoubler d'efforts dans les invocations, afin qu'Allah éradique définitivement le terrorisme".

« Que ce mois sacré vous apporte la force intérieure pour surmonter les défis, la patience pour endurer les épreuves et la sérénité pour trouver la paix dans vos cœurs », a souhaité la Secrétaire générale de la Présidence de la République, Sandra Johnson à l'endroit des fidèles.



## Séminaire d'orientation de l'OTR

# Mettre le cap sur 1.042,1 milliards

L'Office togolais des recettes (OTR) a organisé vendredi dernier au siège de l'Organisation de la Charité pour un Développement Intégral (OCDI) à Hédzranawoé, son premier séminaire d'orientation de l'année 2024 pour définir des stratégies d'atteinte de l'objectif 1000 milliards dans la collecte des impôts.

Placé sous le thème : « la réorganisation des services de l'office togolais des recettes pour l'atteinte des objectifs de 1000 milliards de francs », il a réuni les principaux dirigeants de la régie

Commissaire Tchodié et son administration peaufinent des stratégies pour maintenir le cap de la performance, mieux atteindre les objectifs de 1.042,1 milliards FCFA à la fin de

réorganisation des services de l'OTR, les processus de recrutement en cours. Ils n'ont pas passé sous silence, l'organisation de la

bilan encourageant qui a poussé les plus hautes autorités du pays à mettre la barre à 1042,1 milliard de FCFA cette exercice 2024 car l'Office doit contribuer à hauteur de 48% du budget national.

Pour ce faire, l'OTR entend élargir l'assiette fiscale, améliorer le rendement du contrôle fiscal et douanier, maîtriser les créances et les exonérations, mettre en

capacités logistique et technologique, améliorer la gestion des ressources humaines.

A la fin du séminaire, deux distinctions ont été présentées au comité de Direction de l'Office.

La première vient du comité d'organisation du Togo Digital Award qui a consacré un prix spécial à l'OTR comme le meilleur des services publics digitalisés et la seconde



A droite, Philippe Tchodié, Commissaire général de l'OTR



Les participants

financière notamment, les commissaires dont le Commissaire général, des directeurs, chefs de divisions, chefs de sections, chefs de bureaux.

Les participants ont fait le bilan de l'année 2023, tout en évaluant les efforts déployés pour atteindre les objectifs, et défini les stratégies et méthodes nécessaires pour réaliser les ambitieux objectifs de 2024, s'élevant à 1.042,1 milliards FCFA.

En terme clair, le

l'exercice en cours, 2024.

Les sujets cruciaux ont été examinés au cours des échanges. Il s'agit des questions liées au rapport de performance de 2023 au plan opérationnel pour l'année en cours. Les participants ont aussi examiné la situation des infrastructures, l'état d'avancement des travaux, la fiscalité des particuliers, les réquisitions d'immatriculation foncière, l'assurance maladie universelle (AMU), la

commémoration du 10e anniversaire de l'OTR.

### Faire mieux que 2023

L'OTR entend mieux faire que 2023 où ses objectifs ont été largement atteints. Pour une prévision de

de 912,1 milliards de FCFA, les recettes budgétaires collectées se chiffrent à 990,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 108,6%. Un

place et exploiter un cadastre fiscal moderne dans le grand-Lomé, optimiser le processus de délivrance des titres fonciers, renforcer l'éducation au civisme fiscal, renforcer la sécurité juridique des contribuables, améliorer les services rendus aux contribuables, renforcer le système de gouvernance institutionnelle et juridique, renforcer les

vient de l'UDOFAO, Union des Ordres des Fiscalistes d'Afrique de l'Ouest, qui a décerné un prix au commissaire général de l'OTR pour son implication active et sa contribution aux réformes des institutions fiscales dans la CEDEAO et dans toute l'Afrique en général en sa qualité de président de l'ATAF (African Tax Administration Forum).s

Joachim

## L'OTR baisse de 30% les valeurs des véhicules usagés

L'Office Togolais des Recettes a lancé ce vendredi 08 mars, une campagne de dépréciation de 30% sur les valeurs des véhicules usagés. Cet abattement fiscal couvrira la période du 07 mars au 30 juin 2024.

L'initiative répond aux différentes préoccupations posées par les importateurs de véhicules d'occasion et vise surtout à décongestionner les parcs automobiles.

Selon l'office, la mesure est applicable également aux véhicules en transit.

« Toutes les personnes

bénéficiant de cette mesure de dépréciation sont invitées à faire valoir leurs droits au plus tard le 15 juillet 2024,

par la liquidation et le paiement effectif des droits dus », a exhorté le Commissaire général de l'OTR, Philippe Tchodié.



Passé ce délai, « la dépréciation accordée sera automatiquement annulée », a ajouté le responsable.




### FORMATIONS A LA CARTE 2024

En vue de renforcer les capacités d'analyse et les connaissances fiscales de vos collaborateurs, l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'OTR (IFFD-OTR) organise pour le compte de l'année 2024 des formations à la carte.

**Inscription 200 000 FCFA** par module.

**Cibles**  
Dirigeants des entreprises, Experts comptables, Diplomates agréés, Entrepreneurs, Industriels, Personnel des régies financières, Universitaires, Commissionnaires agréés en douane, Importateurs/Exportateurs, Déclarants en douane, Agences maritimes et aériennes, Cabinets d'études.

**LISTE DES THEMES**

1. Application des nouvelles mesures contenues dans la loi de finances gestion 2024
2. Du passage du résultat comptable au résultat fiscal : traitement extensible des opérations
3. Procédure de dédouanement des marchandises au centre douanier
4. Procédure de déclaration et de paiement de la TVA
5. Valeur en douane des marchandises
6. Fiscalité internationale et prix de transfert
7. Tarif et technologie tarifaire
8. Fiscalité applicable aux professions libérales
9. Système de positionnement par satellites et leur application au cadastre (GNSS)
10. Du management de soi au management des équipes
11. Système informatique douanier (SFDON-A, WPKL)
12. Fiscalité applicable aux marchés publics
13. Utilisation des stations portables GPS pour les rattachements des plans pérennes
14. Règles d'origine
15. Ethique et prévention de l'intégrité

Scannez pour télécharger le catalogue



+228 70 79 09 59  
www.iffd.tg

Ministère de l'Économie, du Commerce et des Industries

## Transformation économique

### Le Togo a partagé son expérience au Forum des PMA

Le Togo représenté par sa ministre du commerce de l'artisanat et de la consommation locale, Rose Kayi Mivédor, a participé par visioconférence les 05 et 06 mars derniers au 2ème Forum des Nations Unies sur l'avenir des Pays les moins avancés (PMA). L'événement organisé à Helsinki en Finlande a réuni des ministres, des décideurs, des chercheurs et des représentants des Nations Unies autour du thème : « L'innovation au service de la transformation structurelle des PMA ».

Dans son intervention, la ministre a présenté la feuille de route 2020-2025, dont l'objectif est la transformation structurelle de l'économie en vue de

renforcer la résilience pour une croissance économique durable et inclusive.

Dans cette dynamique, « d'importants investissements dans le domaine de l'énergie, des infrastructures économiques, du secteur manufacturier, sont lancés pour donner une nouvelle impulsion à la transformation structurelle de notre économie », a-t-elle indiqué.

La ministre a en outre évoqué la contribution du secteur privé à la transformation structurelle de l'économie des PMA et rappelé que « le Togo en a fait l'une de ses priorités en créant un cadre favorable à



l'investissement privé et au développement du partenariat public-privé avec l'adoption de la loi relative aux contrats de partenariat public-privé et son décret d'application ».

Pour rappel, les pays les moins avancés sont une catégorie de pays créée en 1971 par les Nations Unies, qui regroupe les pays de la planète les moins développés sur le plan socioéconomique, sur la base de certains critères.

AVIS DE DECES



Les Familles KODJO et DOSSEH,  
L'épouse, les enfants et les petits enfants,  
ont la profonde douleur de vous faire part  
du décès de leur très cher et regretté

**Messan Agbéyomé Gabriel KODJO**  
Ancien Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture  
Ancien Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité  
Ancien Directeur Général du Port Autonome de Lomé  
Ancien Président de l'Assemblée Nationale  
Ancien Premier Ministre

Rappelé à Dieu le 3 Mars 2024  
dans sa 70<sup>ème</sup> année

Le programme des obsèques vous sera  
communiqué ultérieurement.

## Accès à l'électricité

### Le Fonds Tinga lancé dans la Centrale

Après les Savanes, la Kara et les Plateaux, le Fonds Tinga est désormais opérationnel dans la région Centrale. La ministre chargée de l'énergie et des mines, Mila Aziablé, a procédé, samedi 9 mars, au lancement officiel du projet à Blitta et à Sokodé.



Le ministre Aziablé

La cérémonie qui a connu la présence du ministre de l'environnement, Foli-Bazi Katari, a été couplée au lancement du projet de renforcement de la capacité de distribution de l'énergie dans les grandes villes de l'intérieur.

Ce projet qui concerne les villes de Dapaong, Kara,

Sokodé, Atakpamé, Kpalimé et Aného vise à éliminer les branchements anarchiques et à accroître le taux d'électrification.

Quant au Fonds Tinga, il permet de faciliter l'accès à l'électricité aux ménages à travers des branchements aux réseaux électriques. En effet, pour bénéficier du projet, les ménages n'auront qu'à dépenser 1 000 FCFA comme frais d'accès au lieu de 100 000 FCFA. Le paiement du solde est échelonné sur une durée allant jusqu'à 10 ans, en fonction du revenu du ménage.

Ce Fonds est un « outil utile et indispensable qui va booster davantage l'accès à l'électricité », a indiqué la

ministre. Pour rappel, depuis sa phase pilote en 2022, le Fonds Tinga a permis de raccorder près de 42 000 ménages, soit près de 300 000 personnes dans trois régions (Savanes, Kara et Plateaux). L'ambition du gouvernement est de faciliter le branchement de 1 200 000 ménages sur le territoire d'ici à 2030.



**COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**  
Relatif à l'utilisation de la plateforme du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF)

Le Commissaire Général porte à la connaissance des opérateurs économiques et partenaires de l'Office Togolais des Recettes (OTR) que dans le cadre de la déclaration des états financiers sur la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF), il est exigé de disposer d'un compte sur ladite plateforme.

A cet effet, il est organisé des séances de formation de rattrapage à l'endroit des opérateurs économiques et partenaires (**contribuables ou prestataires de visa**) n'ayant pas suivi les formations précédentes.

Par ailleurs, le Commissaire Général rappelle que **la création de compte sur la plateforme électronique du GUDEF est gratuite et exhorte à beaucoup de vigilance pour éviter de tomber dans les mailles des escrocs.**

Les contacts suivants sont mis à disposition pour toutes informations complémentaires ou assistances :

- Email : [gudéf-togo@otr.tg](mailto:gudéf-togo@otr.tg)
- WhatsApp / Tel : +228 90 42 33 05

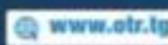
Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous les opérateurs économiques et partenaires de l'OTR pour la réussite de cette réforme.

Fait à Lomé, le 7 mars 2024

**Le Commissaire Général**

*Signature*

**Philippe Kokou B. TCHODIE**

 8201    
  [www.otr.tg](http://www.otr.tg)    
  +228 90 99 41 01    
 

## Vernonia, légume aux mille vertus

Encore appelée Ndolè au Cameroun ou Aloma (Sud Togo), la plante de vernonia se présente à l'état sauvage dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. C'est une plante qui est connue pour son goût amer et ses multiples vertus. Elle est utilisée comme légume pour la cuisine mais aussi connue pour ces nombreuses propriétés médicinales d'où son nom de légume ou plante aux mille vertus. "Avant la consommation des légumes de vernonia, il est préférable de bien le lavé, le traité et d'enlever

tous ces amertumes", conseille ALOYITO Fous-sena, revendeuse de légumes dans un marché de la banlieue de Lomé. Les feuilles de vernonia présentent une caractéristique d'amertume. Et donc, avec son goût très amer, elles doivent être bien lavées et traitées dans le but de faire disparaître leurs amertumes avant toute consommation. "Le Vernonia est très riche en fer et en antioxydant. L'un des usages médicaux les plus courants du Vernonia est de lutter contre les infections intestinales", renseignent les

spécialistes. Comme la plupart des légumes ferreux, le vernonia facilite la digestion grâce à ces des fibres qu'elle contient, elle règle également des problèmes de constipation, réduit le cholestérol, réduire le taux de sucre dans le sang. Même la tige du vernonia est utilisée pour l'hygiène dentaire. Selon une étude de American Journal of Innovative Research And Applied Sciences, le vernonia lutte contre le paludisme, le cancer du sein. "L'extrais du jus de ces plantes lutte contre la fièvre



et surtout les maladies de la peau (la teigne, l'eczéma, etc.) grâce à ces propriétés antibiotiques et antifongiques", soulignent les chercheurs. En gros la plante vernonia

présente d'énormes vertus dont on ne peut tout citer, que ce soit la tige, les feuilles, les racines, toutes les parties ont une utilité bien meilleure.

## Cacao : 3000 F.CFA le kg au Togo et au Cameroun

Les producteurs de cacao au Togo et au Cameroun passent un bon temps avec la vente au prix fort de leur cacao.

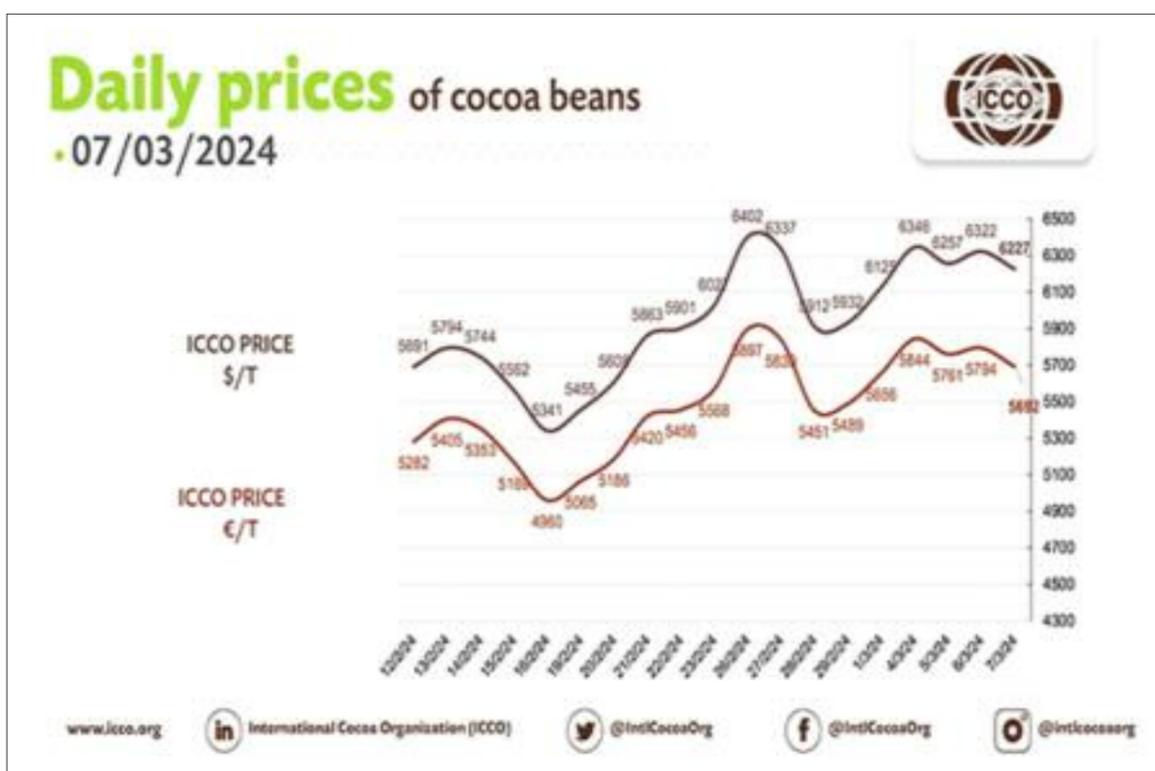
Dans le bassin de production dans la région des plateaux au Togo, le prix au producteur du cacao est de 3000F.CFA et le café à 1500 F.CFA et va même à 1550 F.CFA à certains endroits.

Certains producteurs joint part agridigitale.tg dans la région expriment leur satisfaction quant aux prix appliqués ce qui leur permet d'avoir plus de revenus. D'autres envisagent agrandir leur plantation lors des prochaines saisons.

Idem au niveau du Cameroun où le prix du kg de cacao aux producteurs se négocie à 3000 F.CFA et à certains endroits, un peu plus.

Même satisfaction chez les producteurs qui apprécient ce niveau de rémunération de leurs produits qui se comportent actuellement très bien sur le marché international.

Par contre en Côte d'Ivoire, leader mondial dans la production de cacao, le cacao se négocierait autour de 1000 F.CFA le kg, une situation qui amène certains analystes à questionner sur les différences de prix d'un pays à un autre.



Selon la dernière cotation en date du 07 mars de l'Organisation internationale

du cacao (ICCO), la tonne du cacao sur le marché international 6226.52 \$/T ou

5691.97 €/T. consulter les statistiques sur ce lien : <https://bit.ly/36Ad74r>

## FoPAT : Doléances de la chambre d'agriculture au chef de l'Etat

La 2ème édition du Forum national des producteurs agricoles (FoPAT) devrait s'ouvrir du 11 mars au 02 avril prochain autour du défi de modernisation de l'agriculture togolaise.

Président du conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo depuis trois ans et président de la chambre régionale d'agriculture des Plateaux, Ewovi Kebi fait le bilan des recommandations du dernier FOPAT et formule des doléances à l'endroit du président Faure Gnassingbé.

Il est notre invité ce dimanche sur la référence africaine.

AgriDigitale.tg : D'abord, quelle appréciation faites-vous du FoPAT ?

Ewovi Kebi : Le FoPAT a été une initiative bien appréciée des producteurs. C'était aussi une heureuse occasion pour nous de rencontrer le Chef de l'Etat et lui dire ce que nous avons au cœur directement sans aucun intermédiaire.

Donc, pour nous les agriculteurs, le FoPAT est une bonne chose, on ne pouvait en avoir mieux que ça. Nous ne pouvons pas être tous des ministres ou des hauts cadres, mais tout ce que veut le Chef de l'Etat est l'amélioration de nos conditions de vie et il se bat.

Monsieur le Président de la République, vous nous avez promis de nous aider à mieux vous servir. Svp, avec ce nouveau rendez-vous, permettez-nous de vous dire

vraiment de vive voix ce que nous avons à vous dire.

Que vos collaborateurs nous donnent vraiment la latitude de vous parler en tant que notre Papa, notre ami, notre co-partenaire pour le développement harmonieux de notre pays, comme vous l'avez dit dans votre vision. AgriDigitale.tg : Du FOPAT 2023 à la nouvelle édition qui démarre. Y-a-t-il eu des progrès ?

Ewovi Kebi : Les principales recommandations de la dernière édition portent notamment sur l'aménagement des espaces agricoles notamment des ZAAP, la facilitation et accès aux intrants et moyens de productions, financement de l'agriculture. Globalement, il faut recon-

naître que nous vivons certaines de ces recommandations, même s'il reste encore des efforts à faire. Les lignes ont commencé à bouger pour la facilitation de l'accès au financement où nous attendons toujours la mise en place d'une banque spécialisée pour l'agriculture.

Pour ce qui concerne les ZAAP, des démarches de sécurisation foncières sont en cours pour avoir de nouvelles ZAAP, car tout dépend des collectivités qui doivent mettre à disposition les espaces à aménager.

Pour ce qui concerne le volet mécanisation, le Chef de l'Etat a mis à la disposition du monde paysan des engins, sauf jusqu'à ce jour, les dispositions pratiques à prendre ne permettent pas

encore d'avoir ces machines proches des premiers bénéficiaires que nous sommes.

C'est en cela nous disons souvent aux gens d'aider vraiment le Chef de l'Etat dans ses efforts à avoir du concret pour nous. Oui, nous avons vu des tracteurs, mais ce n'est pas toutes les ZAAP qui sont à ce jour entrées en disposition de ces machines.

Oui, le Chef de l'Etat a remis des machines, mais les procédures sont toujours en cours et nous n'avons pas encore ces machines. Ce qui nous inquiète vraiment car la pluie n'attend pas et elles ont déjà commencé par endroits, surtout dans les bas-fonds, on ne sait pas quand ils vont être inondés.

# FesMa

3<sup>e</sup> Edition

Festival international la Marmite

*De la ferme à l'assiette*du **15** au **20** Mai 2024**LOME** Esplanade du Palais des Congrès

Thème: «Les enjeux de la transformation agricole et de la valorisation des produits locaux»



Foire / Exposition  
Ateliers de cuisine  
Colloque – Master Class  
Compétitions culinaires  
Animation / Concert  
Diner de Gala

[www.festivalamarmite.com](http://www.festivalamarmite.com)

+228 99 04 20 09 / +228 79 94 77 91